ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RNCAP 2025
PROCÈS VERBAL

Réseau National
du Conte et des Arts
de la Parole
Siège Social
Maison des réseaux
artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris

Adresse de correspondance
25, avenue des Magnolias
44 300 NANTES

06 66 04 09 34
contact@rncap.org

N° SIRET :
512.202.433.00029

www.rncap.org

Le 24 juin 2025 à 14h30, les membres de l'association Réseau National du Conte et des Arts de la Parole (RNCAP) se sont réunis au 37 Rue du Temple à Arras (62), en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du collège le 6 juin 2025.
Cette Assemblée Générale a parallèlement été partagée par visio-conférence.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Les membres présents en visio ont été ajoutés à cet émargement. (Cf. annexe 1 du présent procès-verbal).

Le présent procès-verbal est rédigé sous la responsabilité des membres du Conseil d'Administration Collégial, organe directeur de l'association.

L'Assemblée était animée par Françoise Barret, membre du CA. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Ludmila Giovanetti, et la parole a circulé entre les membres du CA présents : Mapie Caburet, Laurent Eyraud Chaume, Marion Labéjof, Simon Autin, Claire Leray, Claudia Campisano, Emmanuel Heit et Florence Férin.

46 membres à jour de leur cotisation 2025, soit plus du quart des membres (122), étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 8 des statuts.
Les votes concernant les bilans 2024 avaient été votés en amont par les adhérents à jour de leur cotisation 2024 : 44 votants pour 130 membres adhérents. Le quorum était donc également respecté.

L'ordre du jour a été rappelé par Françoise Barret :

1. Présentation du rapport moral 2024
2. Présentation des résultats du vote et questions/réponses
    a. du rapport d'activités 2024
    b. du rapport financier 2024
    c. du règlement intérieur
3. Présentation et vote des orientations 2025
4. Vote de l'imputation du résultat de l'exercice
5. Présentation et vote du budget prévisionnel 2025
6. Vote du quitus au binôme trésorerie du collège
7. Présentation et vote des montants des adhésions 2026
8. Élection du Collège : tiers renouvelable et appel à candidatures. 3 postes au minimum sont à pourvoir
9. Questions diverses

Réseau National
du Conte et des Arts
de la Parole
Siège Social
Maison des réseaux
artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris

Adresse de correspondance
25, avenue des Magnolias
44 300 NANTES

06 66 04 09 34
contact@rncap.org

N° SIRET :
512.202.433.00029

www.rncap.org

Il a été fait lecture des différents rapports et les votes ont eu lieu au fur et à mesure via Balotilo pour les membres à distance et à main levée pour les membres présents.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

1. **Présentation du rapport moral 2024**

Le rapport moral a été présenté par 2 membres du collège du RNCAP, Laurent Eyraud-Chaume et Simon Autin.
Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

2. **Présentation des résultats du vote et questions/réponses**
   a. du rapport d'activités 2024
   b. du rapport financier 2024
   c. du règlement intérieur

Comme convenu lors de la convocation, les votes concernant 2024 ont été réalisés en amont de l'AG. Les 3 documents : rapport d'activités 2024, rapport financier 2024 et règlement intérieur, avaient été transmis en même temps que le lien de vote via l'outil Balotilo, le lundi 16 juin 2025. La clôture des votes était programmée le 20 juin à 12h. Les membres en ont été informés.
Les résultats des votes ont été présentés lors de cette Assemblée Générale.

3. **Présentation et vote des orientations 2025**

À tour de rôle les membres du collège ont présenté les orientations du réseau en s'appuyant sur les slides partagés aux membres présents (cf. annexe 2).
À l'issue de la présentation, le collège a procédé au vote.
L'Assemblée Générale adopte les orientations à l'unanimité, moins 2 abstentions, des votes en présentiel et en ligne via Balotilo.

Suite à la présentation de Françoise Barret des Fiches de Bonnes Pratiques et notamment celle intitulée "*Artiste micro-entrepreneur Attention Danger !!*", Mouch, représentant de la structure des Grandlieu'Zarts, est intervenu pour questionner l'obligation de ne faire appel qu'à des intermittents.
Claire Leray et Laurent Eyraud Chaume ont précisé que l'article 1er du titre I dans le règlement intérieur était "On entend par structure adhérente, toute personne morale. Les auto-entrepreneur.euses n'étant pas des personnes

Réseau National
du Conte et des Arts
de la Parole
Siège Social
Maison des réseaux
artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris

Adresse de correspondance
25, avenue des Magnolias
44 300 NANTES

06 66 04 09 34
contact@rncap.org

N° SIRET :
512.202.433.00029

www.rncap.org

morales, elles ne peuvent pas être adhérent.es du RNCAP." et qu'il ne s'agissait donc pas pour les structures de ne plus travailler avec des micro-entrepreneurs mais que les micro-entrepreneurs ne pouvaient pas adhérer au réseau en tant que structure.
L'obligation, par contre, ajoutée dans le règlement intérieur concerne l'obligation de "signer la charte Égalité", comme précisé à l'article III Engagement.
Il semble y avoir eu une incompréhension lors de cette intervention et la réponse apportée en partie liée à la mauvaise connexion wifi.

4. Présentation et vote du budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel a été présenté par Claire Leray.
Elle a présenté un budget équilibré mais revu suite à un maintien de la subvention du Ministère de la culture de 15000€ mais non une hausse comme espérée.
Elle a insisté sur la nécessité de solidifier les recettes pour sécuriser le poste salarié afin de poursuivre le développement du réseau tel que présenté dans les orientations.
Le collège a ensuite procédé au vote du budget prévisionnel, de l'imputation du résultat de l'exercice et du quitus au binôme trésorerie du collège, Claire Leray et Ludmila Giovanetti.

- Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité
- L'imputation du résultats de l'exercice est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention
- Le quitus au binôme trésorerie est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions

5. Présentation et vote des montants des adhésions 2026

Laurent Eyraud-Chaume a présenté la proposition des montants des adhésions 2026. Il a précisé le principe d'incitation des tarifs en fonction des Chiffres d'Affaire des structures comme cela se fait dans plusieurs réseaux professionnels. Il a indiqué que cette grille avait pour but de permettre à toute structure quelque soit sa taille de pouvoir rejoindre le réseau tout en permettant à l'association de bénéficier de recettes cohérentes pour son projet associatif. La logique de solidarité entre les structures a été évoquée.
La présentation n'a pas suscité de débat et le vote a pu avoir lieu.
Les montants des adhésions 2026 sont adoptés à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Réseau National
du Conte et des Arts
de la Parole
Siège Social
Maison des réseaux
artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris

Adresse de correspondance
25, avenue des Magnolias
44 300 NANTES

06 66 04 09 34
contact@rncap.org

N° SIRET :
512.202.433.00029

www.rncap.org

6. Élection du Collège : tiers renouvelable et appel à candidatures. 3 postes au minimum sont à pourvoir

Catherine Serve pour Sirventès, structure sortante, a confirmé son souhait de ne pas se représenter au CA.
Armelle Audigane pour Noces de paroles et Marion Labéjof pour Compagnie Conte ont fait part de leur démission pour des raisons personnelles qui ne leur permettent pas de dégager du temps pour le réseau.
Florence Férin pour l'Association La voix lactée, après réflexion, a finalement indiqué poursuivre son mandat.
Emmanuel Heit pour l'agence C'est à dire, structure sortante, a fait part de son souhait de renouveler son mandat pour 3 ans.
Se présentent également pour le mandat à venir :

- Stéphane Hocquet pour la Compagnie LYRAZOUKI
- Caroline Sire pour la Compagnie Vortex
- Thomas Dupont pour Bulles de théâtre
- Marthe Gauducheau pour la Compagnie La Lune Rousse
- Marion Merlin et/ou Paul Leroux pour Le château Coquelle

Chaque nouveau membre a fait part de sa motivation à rejoindre le réseau et ont posé quelques questions.
Marthe Gauducheau questionne la fréquence des réunions des membres du collège et notamment la pertinence de limiter les réunions du collège à une fois par mois et de prévoir sinon des temps en commission. Ludmila Giovanetti précise que depuis quelques mois les réunions nommées "Kiserala" hebdomadaires sont thématiques et qu'il y a une réunion "Conseil d'Administration" par mois afin de voter les décisions évoquées lors des Kiserala.
Caroline Sire précise qu'elle est intéressée pour rejoindre le CA et notamment faire le lien avec les acteurs de la région Occitanie mais peu disponible jusqu'à la fin de l'année.

Une fois les candidatures confirmées, les votes ont pu avoir lieu.
L'ensemble des candidatures est adopté à l'unanimité.
Le mandat des nouveaux membres est de 3 ans.

Catherine Petit pour le COSA interpelle le collège sur les conséquences si demain le CA n'était constitué que d'associations amateurs et de programmateurs. Laurent Eyraud-Chaume indique qu'il sera peut-être pertinent dans le futur de mettre en place des collèges au sein du collège mais il précise que pour le moment se sont plutôt les compagnies qui sont sur représentées.

Réseau National
du Conte et des Arts
de la Parole
Siège Social
Maison des réseaux
artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris

Adresse de correspondance
25, avenue des Magnolias
44 300 NANTES

06 66 04 09 34
contact@rncap.org

N° SIRET :
512.202.433.00029

7. Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses.
L'après-midi étant déjà bien avancée, les ateliers prévus n'ont pas pu se dérouler mais Julie Robert en stage pour le RNCAP et l'APACC a présenté l'avancée de l'étude sur "l'égalité de genre dans les programmations des festivals de conte" (cf. annexe 3).
Cette présentation a suscité de nombreuses réactions. Tout d'abord plusieurs membres ont félicité Julie pour le travail réalisé mais l'étude a également interpellé sur l'écart qui persiste entre les hommes et les femmes.
Laurent Eyraud Chaume a indiqué qu'il pourrait être intéressant de réitérer régulièrement ce type d'étude. Le RNCAP pourrait alors se positionner comme un "observatoire en continu" des pratiques du conte et des arts de la parole.
Il a également été abordé la question de la communication à envisager suite à la finalisation de l'étude fin août : table ronde en festival, tournée des régions avec rencontre ?
Françoise Barret s'est félicitée que cette étude ne laisse pas indifférents les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h50.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion.

Le 24 juin 2025 à Arras

La présidente de séance
Françoise Barret

La secrétaire de séance
Ludmila Giovanetti

ANNEXE 1

Lien Émargement

ANNEXE 2

Lien Document de présentation

ANNEXE 3

Lien Présentation avancée de l'étude sur "l'égalité de genre dans les programmations des festivals de conte"

Réseau National
du Conte et des Arts
de la Parole
Siège Social
Maison des réseaux
artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris

Adresse de correspondance
25, avenue des Magnolias
44 300 NANTES

06 66 04 09 34
contact@rncap.org

N° SIRET :
512.202.433.00029

www.rncap.org